# Fiche de données de sécurité

**1907/2006/CE, article 31**

## Raison sociale

Téléphone : +33 545 69 21 21

gf@mecarun.fr

Hi-Tec International
59 rue de l'Egalité
16160 GOND PONTOUVRE – France

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Eco 10 000 Diesel
Date de dernière modification : 12/09/2024

## 1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

**1 - Désignation commerciale : Eco 10 000 Diesel**

**- Fournisseur : Fabricant**

**3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation) :** Détergeant circuit injection et filtre à particules des moteurs diesel.

**4 - Autres données : - Teneur en matières actives : %**

**5 - Données réglementaires : - Numéro UFI : G2F3-R05U-100J-11VK**

## 2 - Identification des dangers

**1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH : Toxicité aigüe, par voie orale. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox.4) - H302**
**Toxicité aigüe, par voie cutanée. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox.4) - H312**
**Toxicité aigüe, par inhalation. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox 4) - H332**
**Irritation cutanée. Catégorie 2. Attention. (CLP : Skin Irrit 2) - H315**
**Irritation oculaire. Catégorie 2A. Attention (CLP : Eye Irrit 2). H319**

ATTENTION Contient BDG CAS 112,34,5

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P264 - Se laver soigneusement après manipulation ;
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**2 - Risques spécifiques :**

**3 - Principaux symptômes : Pas d'autre information disponible**

## 3 - Composition / informations sur les composants

**1 - Nom chimique : Toxicité aigüe, par voie orale. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox.4) - H302**
**Toxicité aigüe, par voie cutanée. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox.4) - H312**
**Toxicité aigüe, par inhalation. Catégorie 4. Attention. (CLP : Acute Tox 4) - H332**
**Irritation cutanée. Catégorie 2. Attention. (CLP : Skin Irrit 2) - H315**
**Irritation oculaire. Catégorie 2A. Attention (CLP : Eye Irrit 2). H319**

- Mélange :

- N° CAS Composant : Butylglycol, CAS N°111-76-2, N° CE 203-905-0, N° INDEX 603-014-00-0, N°REACH : 01-2119475108-36-xxxx. CON >= 25 %.
Acute Tox 4 Dermal H312
Acute Tox 4 Inhalation H332
Acute Tox 4 Oral H302
Eye Irrit 2. H319
Skin Irrit 2 H315

**2 - Composants apportant un danger :**

**3 - Impuretés (présentant un danger)**
**:4 - Autres données :**

## 4 - Premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté.
En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

**1 - Moyens d'extinction :**

- Recommandés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

**2 - Dangers spécifiques : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.**
**En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).**

**3 - Méthodes particulières d'intervention : En cas d'incendie, porter un appareil de protectionrespiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.**

**4 - Protection des intervenants : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant àproximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.**

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**1 - Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avecla peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.**
**Equipement de protection individuelle, voir section 8.**

**2 - Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverse dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltrationdans les sols prévenir les autorités.**

**3 - Méthodes de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr,neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.**
**Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".**

## 7 - Manipulation et stockage

**1 – Manipulation :**

- Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Précautions : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches desécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Conseils d'utilisation : Cf fiche Technique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**2 – Stockage :**

- Précautions : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches desécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Protéger de la lumière.
Forme des peroxydes avec l'air. Le produit est hygroscopique.
- Matières incompatibles : Mélange liquide combustible. Les vapeurs peuvent former les mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Matériaux d'emballage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter : Produits oxydants et spontanément inflammables.

## 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**1 - Mesure d'ordre Technique : 2-butoxyéthanol Cas : 111-76-2**
**INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) : 2 ppm, 9,8 mg/m3. Limite d'exposition professionnelle indicative. Risque de pénétration percutanée.**
**INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 30 ppm, 147,6 mg/m3. Limite d'exposition professionnelle indicative.**
**INRS (FR), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.**

**2 - Paramètre de contrôle : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.Ne pas déverser dans des eaux de surfaces ou dans les égouts.**
**Eviter la pénétration dans le sous-sol.**
**En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.**
**En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.**

**3 - Equipement de protection individuelle :**

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé : ABEK-P2
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. Norme EN 374
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Gants en Caoutchouc butyle ou gants en Caoutchouc fluoré.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection hermétique.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtement de protection résistant aux solvants.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

**1 - Etat Physiques :**

- Forme : Liquide huileux
- Couleur : Incolore
- Odeur : Légèrement éthérée

**2 - Valeur du pH : Non applicable**

**3 - Température de décomposition : Information non disponible4 - Point d'éclair : 67°C (Méthode ASTM D 93)**

**5 - Température d'auto-inflammation : 230°C**

**6 - Caractéristiques d'explosivité : Limite d'explosivité, supérieure : 10,6 % (V)Limite d'explosivité, inférieure : 1,1 % (V)**

**7 - Pression de vapeur : 1,2 hPa (20°C)**

**8 - Densité de vapeur : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition surce point.**

**9 - Masse volumique : 0,932 Kg/L**

**10 – Solubilité : Complétement miscible**

**11 - Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 0,81 (25°C) (OCDE Ligne directrice 107)**

**12 12 - Température de solidification :**

## 10 - Stabilité et réactivité

**1 – Stabilité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de données supplémentaires disponibles.**

**2 - Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière.**
**Pas de décomposition thermique si le produit est stocké et manipulé comme indiqué.**

**3 - Matières à éviter : Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.Réactions aux acides.**
**Réactions aux agents d'oxydation puissants.**
**Réactions aux alcalins puissants.**
**Formation possible de peroxyde.**

**4 - Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone.La combustion génère des oxydes de carbone.**

## 11 - Informations toxicologiques

**1 - Toxicité aiguë :**
**2- butoxyethanol Cas 111-76-2**
**Oral LD50 2400 mg/kg (rat)**
**Dermique LD50 >400-2000 mg/kg (lapin)**
**Inhalatoire LC50 >2-20, 4h mg/m3 (rat)**
**-Par voie orale : Nocif en cas d'ingestion.**
**-Par voie cutanée : Nocif par contact avec la peau.**
**-Par inhalation : Nocif par inhalation.**

**2 - Effets locaux : Provoque une irritation cutanée.Provoque une sévère irritation des yeux.**

**3 – Sensibilisation : En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation parinhalation.**

**4 - Toxicité chronique : Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effetcancérigène.**
**Mutagènicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.**
**Tératogènicité : Les test sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.**
**Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'on montré aucun effet sur la fertilité.**

**5 - Toxicité à long terme : Donnée non disponible6 - Effets spécifiques : Donnée non disponible**

## 12 - Informations écologiques

**1 – Toxicité : Le produit ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis les eaux de surface., On ne s'attendpas à une absorption par le sol.**
**Poisson : CL50 : 1474 mg/l (Oncorhunchus mykiss (truite arc-en-ciel): 96 h OCDE Ligne directive 203.**
**Daphnie : CE50 : 1550 mg/l ( Daphie) : 48 h OCDE Ligne directrice 202.**
**Algue : CE 1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 72 h OCDE Ligne directrice 201.**
**Bactérie : CEO 700 mg/l (Pseudomonas putida) : 16 h DIN 38412.**

**2 - Persistance / dégradabilité : Donnée non disponible**
**90 % (aérobique ; activated mud, duration of exposure : 28 jr (OCDE 301 B)Facilement biodégradable.**

**3 – Bioaccumulation : Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.**

**4 – Ecotoxicité : Le produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).,Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB).**

**5 – Autres :**

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Eviter la pénétration dans le sous-sol.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les servi es d'élimination de déchets.
Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides i les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut êtreattribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts.Faire enlever par une entreprise agrée et habilitée cf liste préfectorale.
Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

## 14 - Informations relatives au transport

**0 – Pictogrammes :**

**1 - Numéro ONU: Non applicable.**

**2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF :**

- Terre Classe :
- Terre Groupe :
- Terre Tunnel :
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

**3 - maritime IMDG :**

- Mer Classe :
- Mer Label :
- Mer EMS :
- Mer Groupe :
- Mer marine polluant :

**4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

## 15 - Informations réglementaires

**1 - Réglementations communautaires :**

ATTENTION Contient BDG CAS 112,34,5

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
P264 - Se laver soigneusement après manipulation ;
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**2 – Autorisations :**

Tableaux des maladies professionnelles : 2-butoxyethanol : 84 : Listé.

**3 – Restrictions :**

## 16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé au nettoyage des circuits d'injection et filtres à particules des moteurs Diesel.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois